

N° dossier : _____

(Nom et prénom)

C.

Ville de Shawinigan

550, avenue de l'Hôtel de Ville
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

Partie demanderesse

Partie poursuivante

DEMANDE DE RÉTRACTATION DE JUGEMENT ET DE SURSIS D'EXÉCUTION

Demande d'annulation de jugement rendu par défaut et de suspension de l'exécution du jugement
(art. 250 et 255 du C.p.p)

AU JUGE DE CETTE COUR, LA PARTIE DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. J'ai été déclaré coupable par défaut le _____, dans la cause mentionnée ci-dessus.
(date du jugement)

2. J'ai pris connaissance de ce jugement le _____.
(date où vous avez pris connaissance du jugement vous déclarant coupable)

Je demande que soient annulées les conséquences de mon retard à présenter cette demande dans le délai de quinze (15) jours de la date où j'ai pris connaissance du jugement. Je n'ai pu le faire dans le délai prévu parce que : (vous devez établir votre impossibilité de présenter votre demande dans ce délai)

3. Je n'ai pas pu me présenter en cour pour me défendre pour les motifs suivants : (l'explication doit être convaincante et sérieuse)

4. Je conteste le bien-fondé du jugement de culpabilité prononcé contre moi parce que : (relevez brièvement la nature de votre contestation)

5. Je demande de suspendre l'exécution du jugement pour les motifs suivants : (mentionnez la nature du préjudice que vous pourriez subir en cas d'exécution du jugement)

6. Je demande à être dispensé de la signification du préavis de la demande de sursis d'exécution de jugement au poursuivant pour les motifs suivants : (précisez l'urgence)

POUR CES MOTIFS, JE DEMANDE :

- D'être relevé des conséquences du retard à présenter la demande de rétraction de jugement
- D'accueillir ma demande de rétractation de jugement ;
- D'être dispensé de la signification du préavis de la demande de sursis d'exécution de jugement en raison de l'urgence ;
- D'accueillir la demande de sursis d'exécution de jugement et de rétraction de jugement ;
- DE PROCÉDER immédiatement à la tenue du procès ou de remettre celui-ci à une date ultérieure.

Signé à _____
(ville)

le _____
(date)

(signature partie demanderesse)

DÉCISION

À _____

le _____

Juge (signature)

Juge (en caractère d'imprimerie)

DÉCLARATION SOUS SERMENT OU AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné (e) _____

Né(e) le _____ Occupation _____

Domicilié(e) au (adresse complète) _____

N° téléphone : _____ Courriel : _____

Déclare sous serment ce qui suit :

ou

Affirme solennellement les faits énoncés ci-dessous. Je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment.

1.- Je suis la partie demanderesse;

2.- J'atteste que les faits mentionnés dans la présente demande sont vrais.

Et j'ai signé :

Signature partie demanderesse

Assermenté devant moi

Affirmé solennellement devant moi

À Shawinigan,

le _____

Signature personne autorisée à recevoir le serment
ou l'affirmation solennelle

PRÉAVIS

Poursuivant : Ville de Shawinigan
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

PRENEZ AVIS que la présente demande de rétractation de jugement sera présentée à la cour municipale commune de la Ville de Shawinigan, le _____ à _____ heures.

PRENEZ AVIS que la présente demande de sursis d'exécution sera présentée à la cour municipale commune de la Ville de Shawinigan, le _____ à _____ heures.

Signature partie demanderesse

NOTES EXPLICATIVES

Nous vous suggérons de consulter un avocat pour tout renseignement supplémentaire à ce qui suit, car aucun employé de la cour n'est habilité à vous conseiller, de quelque manière que ce soit, pour compléter ces documents.

Le formulaire « *Demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution* » est à l'usage de toute personne ayant été trouvée coupable par défaut d'une infraction à une loi pénale, et qui désire demander à un juge l'annulation de ce jugement parce qu'il lui a été impossible de présenter sa défense.

MARCHE À SUIVRE

Une fois le formulaire rempli, il est préférable que vous conserviez une copie pour votre dossier personnel. Vous devez ensuite vous présenter à la cour municipale afin de déposer votre demande. Vous devrez également faire assermenter cette demande soit devant un commissaire à l'assermentation ou par le greffier, ce qui pourra se faire en même temps que le dépôt de la demande. Prévoyez également que le montant des frais prévus au *Tarif judiciaire en matière pénale* pour une telle demande devra être acquitté au même moment.

INFORMATIONS UTILES AU DÉPÔT DE VOTRE DEMANDE

QUI PEUT FAIRE CETTE DEMANDE

Toute personne déclarée coupable par défaut d'une infraction à une loi pénale québécoise et qui désire demander à un juge l'annulation de ce jugement pour le motif qu'elle n'a pu présenter sa défense. Cette demande permet également de demander au juge que la procédure d'exécution du jugement engagée contre cette personne soit suspendue.

Une personne peut être déclarée coupable par défaut lorsqu'elle omet de donner suite à un constat d'infraction dans le délai requis ou encore lorsqu'elle ne comparaît pas à la cour lors de son procès.

Le juge peut annuler le jugement rendu s'il est convaincu que les motifs qui ont empêché cette personne de présenter sa défense sont sérieux. Il peut également, sur demande, arrêter la procédure d'exécution du jugement.

OU ADRESSER SA DEMANDE

Au greffe de la cour municipale, 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan

QUAND DOIT-ON PRÉSENTER SA DEMANDE

Dans les quinze (15) jours suivant la date de la prise de connaissance du jugement de culpabilité. Si vous déposez une demande après ce délai, vous devez expliquer les raisons de ce retard au point 2 de la demande.

LA DEMANDE DE RETRACTATION DE JUGEMENT VA-T-ELLE SUSPENDRE L'EXECUTION DU JUGEMENT

Non. Le dépôt d'une demande de rétractation de jugement ne suffit pas pour obtenir le sursis d'exécution de jugement. Pour cela, vous devez demander à un juge que la procédure d'exécution du jugement engagée contre vous soit arrêtée. Vous pouvez demander le sursis d'exécution en remplissant les points 5 et 6 de la demande.

QU'ARRIVE-T-IL SI LA DEMANDE DE RETRACTATION DE JUGEMENT EST ACCEPTEE

Si le juge accepte votre demande, le jugement sera annulé et vous vous retrouverez dans la même situation où vous étiez avant votre condamnation par défaut. Le juge pourra alors recommencer le procès en vous permettant de présenter vos moyens de défense.

QU'ARRIVE-T-IL SI LE JUGE ACCEPTE MA DEMANDE DE SURSIS D'EXECUTION ?

Le greffier avisera le percepteur des amendes qui fera le suivi approprié auprès de l'huissier et/ou de la Société de l'assurance automobile du Québec.

AI-JE A PAYER DES FRAIS POUR PRÉSENTER MA DEMANDE ?

Oui. Des frais de greffe sont exigés lors de la présentation de votre demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution. Le greffier vous informera du montant exigible lors du dépôt de votre demande au greffe. Les frais sont payables en argent, par mandat-poste, par carte de débit ou par chèque certifié fait au nom de la Ville de Shawinigan.

**VOIR LES INSTRUCTIONS CI-JOINTES POUR COMPLÉTER LA DEMANDE DE
RETRACTATION DE JUGEMENT ET DE SURSIS D'EXECUTION**

INSTRUCTIONS

COMMENT COMPLÉTER MA DEMANDE

Vous devez remplir *l'en-tête*, présenter par la suite les faits et les conclusions recherchés par la demande ci-jointe. À la deuxième page de la demande, vous devez remplir les sections « *Déclaration sous serment ou affirmation solennelle* » et « *Préavis* ».

L'EN-TÊTE

- Inscrivez le numéro de dossier et le numéro du constat d'infraction mentionné sur l'avis de jugement ou le procès-verbal.
- Inscrivez votre nom et prénom.

LES FAITS

Le numéro des notes explicatives réfère aux sections du formulaire portant le même numéro

1. Inscrivez la date de la déclaration de culpabilité mentionnée sur l'un des documents suivants : **l'avis de jugement ou le procès-verbal d'audience.**
2. Inscrivez la date où vous avez été informé du jugement vous déclarant coupable. Si vous avez dépassé les quinze (15) jours prévus pour faire votre demande de rétractation de jugement, expliquez pourquoi il vous a été impossible de présenter votre demande dans les délais prévus.
3. Expliquez pourquoi vous n'avez pu vous présenter en cour pour vous défendre lors de votre procès.
4. Expliquez brièvement pourquoi vous contestez l'infraction qui vous est reprochée, soit l'infraction indiquée à votre constat.
5. Cochez cette case si vous désirez demander au juge la suspension de la procédure d'exécution. Par cette demande, vous indiquez au juge que vous désirez que les conséquences reliées au jugement rendu contre vous soient mises en suspens jusqu'à ce que le tribunal soit en mesure d'entendre votre demande en rétractation de jugement. Par exemple, quels sont les risques que vous subissiez si le jugement est exécuté.
6. Cochez cette case si vous désirez invoquer l'urgence pour demander au juge d'ordonner le sursis d'exécution du jugement, même si le préavis de cette demande n'a pas été signifié au poursuivant.

LES CONCLUSIONS

- Indiquez l'objectif de la demande en cochant la ou les cases appropriées.
- Signez la demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution.

2^E PAGE DE LA DEMANDE

La déclaration sous serment ou l'affirmation solennelle

Remplissez la section « *Déclaration sous serment ou affirmation solennelle* » et la signer devant un commissaire à l'assermentation qui pourra, au besoin, vous aider à remplir cette section.

Peuvent faire prêter serment les commissaires à l'assermentation, les greffiers d'une cour de justice et leur adjoint, les avocats, les notaires ainsi que les juges de paix.

Le préavis

Dans la section « *préavis* », inscrivez le nom et l'adresse de la ville de Shawinigan. Vous devez également obtenir du greffier de la cour la date et l'heure où votre demande sera entendue et, par la suite, inscrire ces renseignements dans le préavis.

LA SIGNIFICATION DE LA DEMANDE

Vous devez signifier votre demande à la ville de Shawinigan au moins cinq (5) jours francs avant la date de sa présentation au juge. Une fois que votre demande aura été signifiée, vous devez également la produire au greffe de la cour au moins cinq (5) jours francs avant la date de sa présentation au juge. (Lorsqu'un délai est exprimé en jours francs, le jour de réception de la demande ni les jours de sa présentation ne sont calculés).

La signification peut être faite par courrier recommandé, courrier prioritaire ou par huissier en envoyant la copie identifiée « Partie intimée » de cette demande à la ville de Shawinigan. **Vous pouvez également remplacer cette signification en remettant vous-même (en mains propres) la copie de votre demande à la ville de Shawinigan qui devra vous remettre un reçu signé et daté portant la mention « reçu copie pour valoir signification ».**

LA SIGNIFICATION DE LA DECISION ACCUEILLANT VOTRE SURSIS D'EXECUTION

Vous devez signifier une copie de la décision du juge qui accepte votre demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution à l'huissier chargé de l'exécution du jugement. Le sursis d'exécution de jugement ne vous est accordé qu'à condition que cette signification ait été faite.

**NOUS VOUS SUGGÉRONS DE CONSULTER UN AVOCAT
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**